

ASA DU CANAL DE GAP

**ORGANISATION DES TOURS D'EAU
SECTEURS EN AVAL DU PARTITEUR DE D'**

Du mercredi 5 au vendredi 7 août 2026

Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents,

Compte tenu de la ressource disponible, l'arrosage est organisé comme suit sur le périmètre situé en aval du partiteur de D'. En dehors des créneaux indiqués ci-dessous, aucun arrosage n'est autorisé.

Grandes cultures – ensemble du périmètre en aval de D'

L'arrosage est autorisé sur l'ensemble du périmètre en aval du partiteur de D' sur les créneaux suivants :

Ouverture des points de livraison	Fermeture des points de livraison
Mercredi 5 août 2026 à 20h00	Jeudi 6 août 2026 à 8h00
Jeudi 6 août 2026 à 20h00	Vendredi 7 août 2026 à 8h00

Arboriculteurs

Le tour d'eau concernant les arboriculteurs sera prochainement établi ; il vous sera communiqué dès qu'il sera arrêté.

Cette programmation est susceptible de modification au dernier instant (par exemple s'il s'agit d'éviter la surverse du partiteur de D' et ainsi d'optimiser la gestion de la ressource).

Attention, la qualité de l'eau peut varier en fonction des orages dans le Champsaur.

Le Président de l'ASA du Canal de Gap remercie les adhérents et irrigants pour leur compréhension quant à ces restrictions uniquement dépendantes des débits captables insuffisants sur le Drac aux Ricous.

Il vous invite à limiter au strict nécessaire l'utilisation de l'eau.

Il rappelle qu'il est indispensable que chaque adhérent se conforme à ces organisations de tours d'eau, seuls moyens permettant un fonctionnement technique satisfaisant des réseaux, la prolongation dans le temps d'un accès réduit et limité aux eaux et une équité entre les adhérents.



Le Président de l'ASA du Canal de Gap

CANAL DE GAP
Le Directeur

Vincent de TRUCHIS